



Alliance Québec Animation

## Mémoire de l'Alliance Québec Animation

Présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

Dans le cadre des Consultations publiques et privées

Représentants :

Marie-Claude Beauchamp  
Co-Présidente  
[mcb@carpediemfilmtv.com](mailto:mcb@carpediemfilmtv.com)  
Tél. Cell. 514 575 5062  
Tél. Bur. 514 270 2522 poste 228

Bernard Lajoie  
Co-Président  
[bernard@pascalblais.com](mailto:bernard@pascalblais.com)  
Tél. Cell. 514-893-9312  
Tél. Bur. 514 849 4444 poste 223

Hugo Bossaert  
Coordonnateur  
[hb@carpediemfilmtv.com](mailto:hb@carpediemfilmtv.com)  
Tél. Bur. 514 270 2522 poste 268

Déposé le 10 octobre 2014

Alliance Québec Animation  
6630 Hutchison #300, Outremont, H2V 4E1



**Alliance Québec Animation**

## Sommaire exécutif

Énoncé	Qui croirait que la réduction de 20% du programme des crédits d'impôt mette en péril l'industrie de l'animation et des effets spéciaux, laquelle génère plus de 200 millions \$, dont 150 millions \$ en salaires, principalement auprès des jeunes, une industrie dont plus de 60% des revenus proviennent de l'extérieur du Québec?
Contexte	<p>Bien que faisant partie de la vaste industrie du cinéma et de la télévision, l'industrie québécoise de l'animation en est très distincte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ses clients et ses partenaires, et conséquemment ses revenus, proviennent en majeure partie de l'étranger. Ses concurrents sont également situés à l'étranger, et au Canada anglais, notamment en Ontario. Nous sommes une industrie d'exportateurs.</li> <li>• La baisse des crédits va affecter à la baisse le volume d'activités de l'industrie du cinéma et de la télévision québécoise locale dans son ensemble, Cependant, comme mentionné plus haut, à cause de son caractère concurrentiel tant au national qu'à l'international si la baisse de 20% du programme des crédits d'impôt de services et de production est maintenue, le Québec devient non-compétitif face au Canada et au reste du monde. Cette perte de compétitivité amènera notre industrie à disparaître complètement et rapidement</li> <li>• L'animation est une industrie qui requiert une grande expertise financière, managériale, artistique et technologique. Or cette dernière a déjà commencé à fuir le Québec en direction d'Ottawa, principalement, et de Toronto. Ce phénomène sera irréversible si nous n'agissons pas dès aujourd'hui.</li> </ul>
Une industrie à part	L'industrie de l'animation est une industrie à part, du fait de sa capacité à s'exporter et à créer une plus grande quantité d'emplois que le cinéma et la télévision conventionnelle, notamment auprès des jeunes, tout en étant une industrie verte, car numérique.
Impacts immédiats	L'hémorragie a commencé au lendemain de l'annonce de la baisse des crédits d'impôt. Les membres de notre association ont déjà perdu plus de 50 millions \$ de volume d'affaires entraînant des pertes d'emplois très importantes, et la tendance s'accélère. Pour le

	gouvernement québécois, l'équation est, par ricochet, également négative, compte tenu de la perte considérable de revenus fiscaux qui en découle
Compétitivité grâce au système du crédit d'impôt d'avant juin 2014	<p>Cette compétitivité <b>permettait</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à l'industrie québécoise de rivaliser avec le monde entier sur des projets d'envergure;</li> <li>• d'exporter un savoir-faire de qualité et reconnu internationalement ;</li> <li>• de faire entrer au pays des devises étrangères en grandes quantités;</li> <li>• de créer de nombreux emplois qualifiés.</li> </ul>
Pistes de solution	<p>À très court terme, il est impératif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'imposer un moratoire de 3 ans minimum afin de stopper l'hémorragie;</li> <li>• de commencer simultanément une révision des programmes actuels pour analyser le crédit sur la masse salariale.</li> </ul>
Conclusion	<p>Depuis le 5 juin 2014, le gouvernement du Québec a envoyé le signal qu'il ne souhaitait plus que le Québec demeure compétitif sur le marché national et international alors que la France et d'autres compétiteurs annoncent une amélioration de leurs programmes de crédit d'impôt suite à des études d'impacts économiques plus que favorables à leur industrie et que l'Angleterre rétablie les programmes qu'elle l'avait aboli. Il est donc urgent d'agir maintenant et corriger le tir afin de sauver l'industrie de l'animation d'une disparition certaine. En effet, outre des paramètres structurels et financiers déjà bien spécifiques à l'industrie de l'animation, il faut noter que la prise de risque de ces producteurs, de par la hauteur de leurs investissements, est bien supérieure à celle de leurs pairs en prise de vue réelle. Baisser les taux de crédit d'impôt c'est ajouter un poids financier supplémentaire qui leur sera fatal, amenant dans leur chute toute une industrie.</p>

## TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉ.....	6
CONTEXTE .....	6
<b><u>1. L'INDUSTRIE DE L'ANIMATION: UNE INDUSTRIE À PART</u></b> .....	<b>7</b>
A. La création d'emplois qualifiés et à long terme.....	7
B. L'exportation des productions d'animation et des services de production d'animation .....	8
C. Le rayonnement et la notoriété du Québec à l'international.....	8
<b><u>2. IMPACTS DE LA RÉDUCTION DES CRÉDITS D'IMPÔT AU QUÉBEC SUR LES ENTREPRISES</u></b> .....	<b>8</b>
A. Perte de compétitivité .....	8
i. Perte de compétitivité sur la scène canadienne.....	8
ii. Perte de compétitivité sur la scène internationale.....	10
iii. Conséquences de la coupe du crédit d'impôt au Royaume-Uni .....	10
iv. Nota Bene sur le calcul du cumul des crédits d'impôt .....	10
v. Impacts à court terme.....	10
vi. Impacts à moyen terme .....	11
B. Emplois et exportations .....	12
C. Prévisibilité et stabilité .....	13
<b><u>3. IMPACTS DE LA RÉDUCTION DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS</u></b> .....	<b>14</b>
A. Maintien du crédit d'impôt provincial.....	14
B. Avantage fiscal du crédit d'impôt pour le gouvernement .....	15
<b><u>4. DÉCISIONS À PRENDRE</u></b> .....	<b>15</b>
<b><u>5. FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME DES CRÉDITS D'IMPÔT</u></b> .....	<b>16</b>
<b><u>6. PISTES DE SOLUTION À COURT TERME</u></b> .....	<b>18</b>
A. Moratoire sur une période de 3 ans .....	18
B. Évaluation de la mise en place du crédit d'impôt sur la masse salariale .....	18
C. Statu quo sur le « all spend » en services.....	19
D. Ramener la possibilité d'investissement privé .....	19
E. Accélérer le remboursement des crédits d'impôt.....	20
F. Mise en place d'un comité de surveillance de la concurrence .....	20
<b><u>7. CONCLUSION</u></b> .....	<b>20</b>

## ÉNONCÉ

Qui croirait que la réduction de 20% du programme des crédits d'impôt mette en péril l'industrie de l'animation et des effets spéciaux, laquelle génère plus de 200 millions \$, dont 150 millions \$ en salaires, principalement auprès des jeunes, une industrie dont plus de 60% des revenus proviennent de l'extérieur du Québec?

## CONTEXTE

Le 2 juillet 2014, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise a invité les citoyens et les groupes souhaitant participer aux travaux de la commission à soumettre un mémoire. C'est dans ce contexte que l'Alliance Québec Animation dépose ce mémoire, afin de faire valoir la spécificité de **l'industrie de l'animation** au Québec, les enjeux découlant de la coupure globale de 104 M\$ la première année, de 348 M\$ la deuxième année et de 496 M\$ la troisième année, représentant une réduction de 20% des crédits d'impôt, et les recommandations qui permettraient à l'industrie de l'animation de poursuivre son plan de relance.

Formée en 2011, l'Alliance Québec Animation est un regroupement de producteurs, industriels, artistes et artisans de l'animation. Au printemps 2013, l'Alliance Québec Animation a organisé des États généraux de l'animation (ÉGA) afin de renforcer l'industrie de l'animation au Québec d'identifier et de mettre en place des actions qui contribueraient à sa croissance et maintenir sa compétitivité à l'international.

Les ÉGA ont permis de rallier l'industrie dans son ensemble et plusieurs des actions identifiées ont commencé à porter leur fruit. En effet, en 2014, l'industrie de l'animation connaît un regain d'activité résultant de la ténacité et de la résilience des producteurs et des fournisseurs de services, qu'il est donc important de maintenir et d'encourager.

Les crédits d'impôt servent de levier de compétitivité majeur et leur révision à la baisse vient mettre en péril l'existence de plusieurs entreprises et, ce, à très court terme. Nous démontrerons également que cette coupure se traduit davantage en pertes qu'en économies pour le gouvernement, compte tenu de tous les revenus fiscaux dont le gouvernement se prive.

Il est bon de préciser que l'industrie de l'animation, auquel ce mémoire réfère, diffère de l'industrie des effets spéciaux (VFX) de par son mode de production. L'animation est pour nous notre seul et unique mode de création et de production tandis que les VFX ne sont utilisés qu'en support aux tournages en prise de vue réelle.

## **1. L'INDUSTRIE DE L'ANIMATION: UNE INDUSTRIE À PART**

L'industrie de l'animation québécoise dont le rayonnement international est une fierté représente un **vecteur de développement économique important** pour le Québec. L'industrie de l'animation québécoise contribue de façon significative à :

### ***A. La création d'emplois qualifiés et à long terme***

Comparativement aux autres secteurs de l'audiovisuel, les producteurs d'animation et les fournisseurs de services créent :

- des **emplois à plus long terme**, compte tenu de la nature des projets. En effet, la durée des emplois dans les projets en prises de vues réelles est beaucoup plus courte (1 à 6 mois en moyenne) tandis que pour les emplois d'animation, elle est de l'ordre de 3 à 24 mois.
- des **emplois qualifiés bien rémunérés**.
- Des emplois **en plus grand nombre**. En général, 75% du budget de projets d'animation est alloué à la main d'œuvre alors que pour les projets de tournages en prise de vues réelles, le taux est plutôt de 50%. En France, le crédit d'impôt international (C2I) a permis de financer 3378 emplois pour le court et long métrage d'animation sur la seule année 2013, plus de 9000 depuis sa création en 2009 sur seulement 7 longs métrages et 7 courts métrages (moyenne de 642 emplois / production), contre 2426 emplois pour les 58 productions en prises de vue réelles ayant bénéficié du C2I sur la même période (moyenne de 41 emplois / production)... Ainsi, en moyenne, courts et longs métrages confondus, chaque euro investi par le gouvernement français via le C2I génère 15 fois plus d'emploi en animation qu'en prise de vue réelle<sup>1</sup>.
- Des emplois indirects en plus grands nombres. La production d'animation est la plus propice au transmédia et au développement 360°. En effet, les projets d'animation peuvent également être déclinés en plusieurs produits tels que le livre, le jeu, le disque et les jouets, créant un **effet multiplicateur** avec de nouveaux emplois dans ces secteurs respectifs.

---

<sup>1</sup> Les études du CNC, *Évaluation des dispositifs de crédit d'impôt*, par Ernst & Young, Octobre 2014, P43 et P48, voir Annexe 1

### ***B. L'exportation des productions d'animation et des services de production d'animation***

L'animation est reconnue comme un genre établi pour l'exportation, se traduisant ainsi par :

- **l'entrée de capitaux nouveaux** dans l'économie québécoise; et
- une **capacité supérieure de récupération des investissements**.

Pour de nombreuses entreprises, les revenus internationaux représentent de 50% à 100% de leur volume d'affaires. Cette source de revenus est majeure et assure la pérennité des entreprises. De plus, **tous les profits de ces exportations restent au Québec** et profitent à l'économie locale.

### ***C. Le rayonnement et la notoriété du Québec à l'international***

La **créativité et la qualité des productions québécoises** sont **reconnues à l'international et convoitées par des partenaires canadiens et étrangers**, ce qui entraîne des partenariats de coproduction entre le Québec, les autres provinces canadiennes et les divers pays. C'est pourquoi il est crucial de maintenir l'avantage concurrentiel du Québec au niveau des crédits d'impôt pour demeurer financièrement une destination concurrentielle.

## **2. IMPACTS DE LA RÉDUCTION DES CRÉDITS D'IMPÔT AU QUÉBEC SUR LES ENTREPRISES**

La coupure de 20% du programme de crédits d'impôts touchera toute l'industrie du cinéma et de la télévision mais aura des conséquences différentes selon les secteurs. En effet, outre des paramètres structurels et financiers déjà bien spécifiques à l'industrie de l'animation, c'est surtout la prise de risque de ses producteurs, de par la hauteur de leurs investissements, qui est bien supérieure à celle de leurs pairs en prise de vue réelle<sup>2</sup>. Baisser les taux de crédit d'impôt c'est ajouter un poids financier supplémentaire qui leur sera fatal, amenant dans leur chute toute une industrie.

### ***A. Perte de compétitivité***

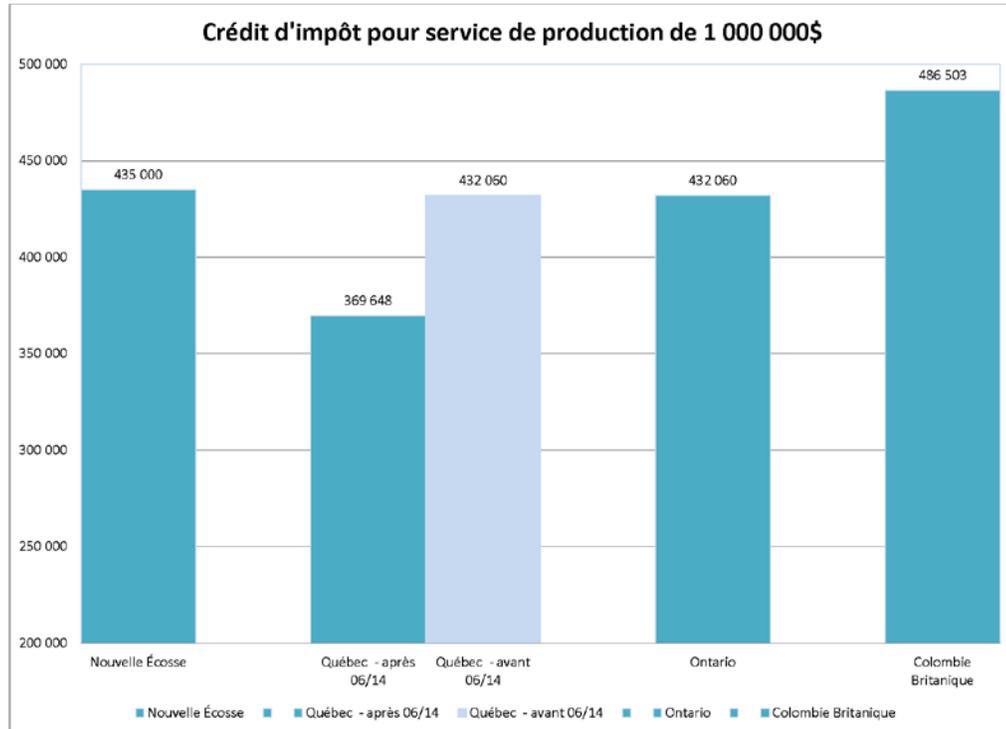
#### ***i. Perte de compétitivité sur la scène canadienne***

Les programmes des crédits d'impôt au Québec comprennent principalement les crédits d'impôt sur la production originale ainsi que ses programmes de bonifications et les crédits d'impôt sur les services de production (le « all spend »).

---

<sup>2</sup> Statistiques de l'industrie – Commission sur la fiscalité, Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Août 2014 – voir Annexe 2

Le tableau comparatif ci-dessous présente les taux de crédits d'impôt avant et après juin 2014 dans les principaux centres de production au Canada:



Les impacts sur le positionnement du Québec face aux autres provinces se résument donc comme suit :

- Le Québec **perd toute sa compétitivité** face à l'Ontario. Cette perte est d'autant plus dommageable que l'Ontario est une province voisine du Québec et offre un programme de crédits d'impôt beaucoup plus favorable.
- Le Québec perd maintenant toute sa compétitivité face à la Colombie-Britannique. Ceci est d'autant plus dommageable que la clientèle principale de la Colombie-Britannique est largement constituée de producteurs de l'Ouest américain, profitant de sa proximité géographique et d'un même fuseau horaire. Avant la coupure des crédits d'impôt au Québec, malgré la distance et le décalage horaire, ces mêmes producteurs américains étaient attirés par le Québec, mais **il est désormais certain que l'intérêt pour le Québec ne sera plus là.**
- Le programme de crédits d'impôt au Québec se retrouve tout aussi **affaibli** face à la Nouvelle-Écosse alors qu'il était presque équivalent avant juin 2014.

## **Qu'en serait-il quand les coupures de 2015 et des années subséquentes seront appliquées?**

Afin d'illustrer davantage le propos, le tableau ci-dessous démontre concrètement l'impact négatif de la réduction des crédits d'impôt au Québec face à l'Ontario, notamment en ce qui a trait aux crédits d'impôt en production. En effet, en tenant compte de la bonification régionale ontarienne, il est flagrant que les studios torontois qui sous-traitent l'animation clé à Ottawa bénéficient d'un **programme de 50% plus avantageux**, procurant ainsi une économie substantielle aux télédiffuseurs.

### **ii. Perte de compétitivité sur la scène internationale**

L'annexe 3 présente les taux de crédits d'impôt avant et après juin 2014 dans d'autres juridictions, comparant le Québec aux autres provinces et à deux pays d'Europe, soit la France et le Royaume-Uni. La réduction de 20% des crédits d'impôt place le Québec également perdant face à ces pays.

Par ailleurs compte tenu de la forte rentabilité des dispositifs de crédit d'impôt en France (voir page 7), le Centre national du cinéma et de l'image animée prévoit une remontée du taux de 20 à 30 % sur tous les crédits d'impôt et une montée du plafond de 4 à 10 millions € ainsi qu'un abaissement du plancher de 1 million € à 300,000 € concernant le crédit d'impôt international, le tout avant la fin de l'année 2014. Cette bonification de leur programme ne fera qu'empirer la perte de compétitivité du Québec sur la scène internationale.

### **iii. Conséquences de la coupe du crédit d'impôt au Royaume-Uni**

Il faut rappeler que le Royaume-Uni a réinstauré en avril 2014 le programme de crédits d'impôt pour la production d'animation. En effet, voyant que l'industrie traversait une période dévastatrice, le gouvernement du Royaume-Uni a donc décidé de la prémunir à nouveau de cet atout fiscal pour qu'elle puisse concurrencer à l'international, ce qui s'est traduit par un regain d'activité immédiat sur tout le territoire (voir annexe 4 : *British cartoons boom as industry is reanimated by tax relief deal*, Maggie Brown, The Observer, 13 avril 2014).

### **iv. Nota Bene sur le calcul du cumul des crédits d'impôt**

L'annexe 5 présente des informations complémentaires sur le cumul des crédits d'impôt au niveau provincial et fédéral, en corrigeant certaines données présentées dans le *Budget 2014-2015*, lors de la rencontre avec les intervenants du secteur, et le Ministère des finances du Québec, en juillet 2014. En conclusion, les impacts sur l'industrie sont pires qu'antérieurement anticipés.

### **v. Impacts à court terme**

Des pertes de 50 millions \$ de chiffres d'affaires au moins pour nos membres sont déjà prévues. En effet, la dimension pancanadienne et internationale est capitale pour l'industrie de l'animation car c'est là que se joue sa compétitivité. La baisse des crédits d'impôt de 20% pour l'industrie de l'animation annule l'avantage concurrentiel qu'avaient les producteurs d'animation originale et les fournisseurs de services sur le marché national et

international. Dans l'industrie de l'animation nationale et internationale, la **sensibilité aux prix est très forte** et constitue le nerf de la guerre pour s'assurer que des projets se réalisent au Québec. Au même titre que les partenaires étrangers, les diffuseurs canadiens y penseront à deux fois avant de signer avec des entreprises québécoises car ils vont se diriger vers les provinces qui ont un régime de crédit fiscal plus attrayant. La majorité d'entre eux n'ont aucune obligation de dépenser au Québec. Les diffuseurs offriront les mêmes licences que la production soit réalisée au Québec ou ailleurs au Canada; le producteur devra absorber la perte de crédit d'impôt ou laisser aller la production dans une autre province.

Il est important de rappeler que la grande majorité des projets d'animation se réalise dans le cadre d'**ententes de coproduction**, soit entre partenaires québécois, canadiens ou étrangers. Le niveau du crédit d'impôt dans la production d'animation joue un **rôle crucial sur la compétitivité** des partenaires québécois, tant pour les producteurs que pour les fournisseurs de services. **Une baisse de ce taux se traduira à court terme par :**

- la perte d'opportunités de contrats de services ou de coproduction au détriment de d'autres provinces ou pays. Pour certains fournisseurs de services, le téléphone ne sonne plus. Par exemple, la firme TouTenKartoon pressent déjà la perte des  $\frac{3}{4}$  de son chiffre d'affaires pour l'année prochaine et Oasis Animation parle de 50% de perte.
- la perte d'attrait commercial au niveau des services, se traduisant par une baisse de revenus et une diminution de la capitalisation, essentielle pour les producteurs afin qu'ils se structurent et développent des projets avec leur propriété intellectuelle. La réduction des crédits d'impôt leur nuit sur les deux plans.
- la perte importante de main-d'œuvre qualifiée formée par les entreprises et les écoles québécoises, enclenchant un phénomène d'exode de talents encore plus prononcé.
- la réduction de la rentabilité des entreprises et de l'augmentation de l'investissement du producteur (donc du risque financier de l'entreprise). D'ailleurs, comme le démontrent les statistiques obtenues auprès de la SODEC (voir annexe 4), la part d'investissement du producteur dans un projet d'animation est de loin plus élevée que pour tous les autres types de production; soit en moyenne 14,35% alors que la moyenne de tout le secteur audiovisuel est de seulement 9%. Une baisse du crédit d'impôt mettra de la pression supplémentaire sur le producteur afin qu'il comble lui-même cette perte de financement. Par ailleurs, les projets d'animation du Québec ne reçoivent qu' $\frac{1}{6}$  du financement du Fonds des médias du Canada, ce qui n'allège en rien le fardeau des producteurs (voir annexe 6).

#### **vi. Impacts à moyen terme**

Il va sans dire que les impacts sur l'avenir des entreprises sont encore plus redoutables du fait de l'accroissement des coupures à venir:

- Plusieurs entreprises étrangères installées au Québec du fait de l'attrait des crédits d'impôt locaux comptent fermer leurs portes une fois les projets en cours complétés, résultant non seulement en la **perte massive d'emplois et d'expertise**, en l'**exode de talents**, mais aussi en l'**appauvrissement** du secteur de l'animation dans son ensemble.
- De par la nature des projets d'animation, il est important de comprendre que le **développement de projets et relations d'affaires reliées à chaque projet se font sur plusieurs années, en moyenne 2 à 5 ans par projet**.
- Rappelons aussi que des compétiteurs comme l'Ontario et la Belgique ne restent pas les bras croisés, devant cette **opportunité de récupérer plus de productions sur leur territoire**. Le 18 septembre 2014<sup>3</sup>, la Californie a également annoncé que la valeur de son programme annuel de crédits d'impôt a plus que triplé, atteignant ainsi la somme de 330 M\$, de façon à contrecarrer le phénomène d'évasion des productions vers le Canada, rendant la compétition encore plus féroce pour le Québec.

À la lumière de ce qui précède, la perte de compétitivité risque de faire disparaître complètement l'industrie de l'animation au Québec.

## **B. Emplois et exportations**

Depuis l'annonce de la réduction des crédits d'impôt, après consultation auprès des membres tels que Kaibou Production, TouTenKartoon et Oasis Animation, il y a déjà eu pour près de 50 millions\$ de chiffre d'affaires annulés<sup>4</sup>, qui auront pour conséquences la perte de plus de 600 emplois, sans compter la perte de revenus d'impôt pour le gouvernement et le transfert de ces emplois à l'étranger, incluant le reste du Canada.

Le récent désengagement du gouvernement du Québec contraste avec les résultats du rapport de la SODEC intitulé *Dix ans d'aide fiscale au cinéma et à la production télévisuelle au Québec*, paru dans Les Cahiers de la SODEC en mai 2002, qui même s'il date un peu, demeure totalement valide. En effet, les avantages du programme des crédits d'impôt sont clairement établis, non seulement par rapport **au niveau d'activité des entreprises québécoises** mais surtout pour **les retombées économiques et les recettes fiscales du gouvernement**.

Par exemple, dans le cadre des coproductions, « l'effet multiplicateur de la mesure fiscale sur le volume d'activité indique que chaque dollar de crédit d'impôt a contribué à générer 13\$ en production, un résultat remarquable. Sans compter que la coproduction est aussi une occasion de renforcer la présence culturelle québécoise à l'étranger. » De plus, l'investissement du

---

<sup>3</sup> *California signs new \$330 million tax credit program into law*, Etan Vlessing, Playback Online, 19 septembre 2014 – Voir Annexe 7 pour article complet.

<sup>4</sup> Ces données sont confidentielles et ne doivent être publiées

gouvernement dans le programme des crédits d'impôt pour la production et les services est récupéré par « l'activité générée par les diverses dépenses de production et les revenus de taxation sur les achats et les autres dépenses effectuées par les salariés et les entreprises. » De tels résultats encourageants avec un volume moindre de projets en 2001 portent à croire qu'**en 2014 l'équation est encore plus gagnante pour le gouvernement.**

Quant aux exportations, une récente étude publiée par l'Observatoire européen de l'audiovisuel<sup>5</sup> a fait état que près de 71% des films européens pour enfants ont réussi à être distribués sur au moins un marché non national alors que ce taux est de 49% seulement pour les films européens non destinés aux enfants. De plus, ce rapport souligne qu'en moyenne, les films européens d'animation pour enfants sortent sur 4.6 territoires européens non nationaux contre 2.6 marchés non nationaux pour les films de fiction pour enfants. Les films d'animation pour enfants affichent également un **taux enviable d'export de 74%**. Ces données illustrent la plus grande portée qu'offrent les films d'animation et peuvent aisément s'extrapoler pour s'appliquer à la réalité des productions d'animation québécoises.

Par ailleurs, la même étude couvre aussi le taux de succès des projets pour enfants réalisés en **coproduction**, démontrant que lesdits projets obtiennent un **taux d'exportation de 88%**, comparativement à 64% seulement, pour les projets réalisés 100% par des nationaux.

### **C. Prévisibilité et stabilité**

Un des avantages du système de crédit d'impôt au Québec était son **côté prévisible et stable**. D'ailleurs, le directeur exécutif de l'ACTRA déclarait à la fin août suite à l'annonce faite par l'état de la Californie (qui triple le montant alloué aux crédits d'impôt de production) :

*"Where Canada has long recognized the benefits of film and TV tax credits, California is catching up," said Steven Waddell, national executive director of ACTRA, Canada's actor union. Waddell argues Canadian tax credits remain predictable and stable, unlike budget-strapped U.S. states that often reduce or scrap their film incentives and send Hollywood back to Canada for planning comfort"*<sup>6</sup>

Avec le changement annoncé par le gouvernement du Québec, cet **avantage disparaîtra à jamais**. En se désengageant envers l'industrie de l'animation et des effets visuels, le gouvernement envoie un signal très négatif au marché national et international. Seules les autres provinces, principalement l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique, pourront dorénavant se vanter d'avoir des systèmes prévisibles et stables.

En l'occurrence, l'association Computer Animation Studios of Ontario a fait faire deux études sur l'état de l'industrie de l'animation dans cette province et souligne également l'importance

---

<sup>5</sup> The theatrical circulation of European children's films, Facts & Figures, prepared for the 2<sup>nd</sup> KIDS Region Forum, Erfurt, 19 & 20 June 2014, by Martin Kanzler, European Audiovisual Observatory

<sup>6</sup> *How Canada Plans to Compete With California's Increased Film Tax Incentives*, Etan Vlessing, Hollywood Reporter, 27 août 2014 – Voir Annexe 8 pour article complet.

cruciale du programme de crédits d'impôt et sa stabilité pour assurer leur compétitivité à l'international<sup>7</sup>.

Les conséquences de cette perte de prévisibilité et d'instabilité incluent :

- L'envoi d'un **signal très négatif** au marché pancanadien et international dès cette année, car plusieurs producteurs et fournisseurs de services ont vu leurs projets d'envergure être annulés, ou mis subitement en attente, redoutant qu'ils soient définitivement annulés.

De plus, l'annonce des coupures des crédits d'impôt faite le 5 juin 2014 est tombée la veille d'un des plus importants salons d'animation se tenant à Annecy, en France, auquel plusieurs producteurs québécois s'étaient rendus pour signer des contrats de coproduction. La nouvelle a eu l'effet d'une **onde de choc immédiate** et plusieurs d'entre eux n'ont pas pu concrétiser les affaires qu'ils étaient venus chercher.

- L'**impossibilité d'élaborer des plans d'affaires** à moyen terme car le soutien gouvernemental, maintenant remis en question, y joue un rôle clé.
- La **perte de crédibilité** des entreprises québécoises vis-à-vis de leurs partenaires d'affaires qui doivent revenir sur leurs engagements. Les entreprises développent leurs projets et les relations d'affaires pour les réaliser sur une période de 5 ans en moyenne. Présentement, certaines entreprises ont des portefeuilles de projets à financer de plus 60 millions, pour lesquels les partenariats furent établis au cours des récentes années. Ces partenariats se concrétisent par la promesse d'apport financier de chacun (incluant le calcul de crédits d'impôt) et ce, dès le début des négociations. Toutes ces ententes doivent maintenant être revues et sont à risque!

### **3. IMPACTS DE LA RÉDUCTION DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS**

#### ***A. Maintien du crédit d'impôt provincial***

Nous avons eu vent récemment de discussions au sein du gouvernement d'une potentielle suppression du crédit d'impôt provincial. La position de l'Alliance Québec Animation est très ferme sur ce point : une suppression des crédits est inenvisageable. En effet, nous souhaitons mettre en garde le gouvernement du Québec de procéder à l'abolition de ce système pour le remplacer par un ou des programmes sélectifs, telles que les subventions, dans une optique, illusoire, d'un meilleur contrôle des coûts. Une telle décision mettrait en péril

---

<sup>7</sup> *Economic Profile of the Ontario Computer Animation and Visual Effects Industry*, Nordicity Group Ltd., préparé pour Computer Animation Studios of Ontario (CASO), Juin 2008 et *Economic Profile of the Computer Animation and Visual Effects Industry in Ontario, 2008-2010*, Nordicity Group Ltd., préparé pour Computer Animation Studios of Ontario (CASO), Mars 2012 – Voir Annexe 9

l'équilibre fragile de notre industrie et la perte à tout jamais de la prévisibilité et de la stabilité essentielles à la pérennité de nos entreprises qu'offrent les programmes de CIP.

### **B. Avantage fiscal du crédit d'impôt pour le gouvernement**

La réduction des crédits d'impôt se traduirait idéalement par une économie pour le gouvernement. Par contre, comme les projets ne se feront plus, les pertes seront supérieures aux économies anticipées. En effet, pour toute perte en tranche de 10 millions \$ de production d'animation, le gouvernement fera une économie de 900,000\$ mais subira en même temps une perte de revenus fiscaux et de taxes sur les salaires, pour une valeur de 2.5 millions \$, sans compter l'effet multiplicateur de tous les impacts indirects reliés à la T.V.Q. non perçue des dépenses ménagères<sup>8</sup>.

Nous invitons le lecteur à consulter l'annexe 6 qui présente le détail des économies et pertes du gouvernement québécois sur un seul projet de 10 millions \$, démontrant clairement que la coupure des crédits d'impôt pénalise grandement le gouvernement. De plus, sachant que les entreprises québécoises développent des projets de plusieurs dizaines de millions de dollars, il est clair que les pertes de revenus fiscaux seront considérables.

À titre d'exemple, le Centre national du cinéma et de l'image animée en France vient tout juste de publier une étude<sup>9</sup> sur l'impact des différents crédits d'impôt français en animation et envisage leur évolution, compte tenu de leur rentabilité pour le gouvernement.

En moyenne, sur les différents crédits d'impôt disponibles, pour 1 € investi, 11 € sont dépensés sur le sol français et 3,5 € reviennent à l'État (Ministère des finances)<sup>10</sup>; la rentabilité de ce système est ici évidente, que soit à l'étranger ou au Québec.

*Depuis sa mise en place en 2009, le crédit d'impôt international français accordé s'élève au total à 48,8 M€. Les dépenses en France des oeuvres bénéficiaires de ce dispositif représentent 364,6 M€ - dont 170 millions pour les 7 longs métrages d'animation produit sur la période. Les recettes pour l'Etat générées par ces dépenses sont estimées à 135,4 M€, soit un solde positif pour l'Etat entre recettes et crédit d'impôt accordé évalué à 86,6 M€.<sup>11</sup>*

## **4. DÉCISIONS À PRENDRE**

Les membres de l'AQA sont convaincus que si la réduction de 20% des taux de crédits d'impôt est maintenue, la plupart des entreprises québécoises de l'industrie de l'animation devront fermer leurs portes, et ce, à très court terme. Celles qui survivront (s'il y en a) seront prises avec des choix déchirants à court/moyen terme, allant du moins au plus risqué:

---

<sup>8</sup> *Impact Économique de la Baisse du Crédit d'Impôt Provincial* par McKay Fauteux Conseils inc., Conseillers en gestion, en collaboration avec Fauteux, Bruno, Bussière, Leewarden, CPA, SENCRL- Voir Annexe 10.

<sup>9</sup> *Les études du CNC, Évaluation des dispositifs de crédit d'impôt*, par Ernst & Young, Octobre 2014

<sup>10</sup> *Les études du CNC, Évaluation des dispositifs de crédit d'impôt*, par Ernst & Young, Octobre 2014, P28 et P39, Voir Annexe 11

<sup>11</sup> *Les études du CNC, Évaluation des dispositifs de crédit d'impôt*, par Ernst & Young, Octobre 2014, P51, Annexe 12

- Déménager l'entreprise en Ontario, principalement à Ottawa, sachant que leur programme de crédits d'impôt est beaucoup plus favorable. Des démarches sont déjà en cours dans ce sens chez certains studios;
- Réduire substantiellement le nombre de productions tout en acceptant d'augmenter son investissement dans chacune d'elles, augmentant ainsi le risque des producteurs d'animation, sachant qu'ils ont déjà une part d'investissement plus importante en comparaison avec les autres catégories de production;
- Fermer l'entreprise.

## **5. FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME DES CRÉDITS D'IMPÔT**

L'AQA soulève quelques forces et faiblesses du système actuel des crédits d'impôt, qui serviront de contexte aux pistes de solution proposées:

<b>Forces</b>
<p><b><u>La règle du « all spend » en crédit d'impôt service:</u></b></p> <p>Établie en 2009, cette règle visait à augmenter le nombre de productions étrangères (américaines et autres) venant tourner au Québec. Or, selon les données de la SODEC au niveau du crédit d'impôt de service (CIS), l'ouverture en 2009 à la définition « all spend » a donné le résultat suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant l'entrée en vigueur du « all spend » : De 2000 à 2010, il y a eu versement de 154M\$ en CIS sur une période de dix ans (moyenne annuelle de 15,4M\$);</li> <li>• Suite à son introduction : de 2010 à 2014, il y a eu versement de 295M\$ en CIS sur une période de quatre ans (moyenne de 74M\$ par année).</li> </ul> <p>Le « all spend » a permis de générer d'important revenus d'exportation et la création d'emplois, d'où l'importance de le maintenir à son niveau précédent.</p>
<p><b><u>Crédits d'impôt sur la masse salariale:</u></b></p> <p>Les firmes spécialisées dans le domaine du jeu bénéficient d'un programme de crédits d'impôt basés sur leur masse salariale. Les résultats économiques résultant de ce modèle parlent d'eux-mêmes, prenant également en compte le grand nombre d'emplois permanents plutôt que contractuels, créés dans ce domaine. L'industrie de l'animation qui fait aussi partie de la nouvelle économie, souhaite le même traitement fiscal, de façon à éliminer les disparités de traitement entre les différents joueurs d'une même industrie.</p>
<p><b><u>Rigueur du système:</u></b></p> <p>Sachant que le système de crédits d'impôt est bien balisé, il laisse peu de place aux abus. Cette rigueur représente un atout certain pour assurer son efficacité.</p>

## Faiblesses

### **Cap d'admissibilité de la main d'œuvre :**

La production d'animation nécessite l'embauche de personnel en grand nombre. En général, la main d'œuvre représente jusqu'à 75% du budget de production contrairement à 50% pour les tournages en prise de vues réelles. Toutefois, le cap de 50% du coût de production ne convient pas à la production d'animation puisqu'il va à l'encontre de ses besoins pour assurer l'efficacité de son fonctionnement et le maintien de sa qualité. Augmenter ce cap d'admissibilité à 75% pour l'industrie de l'animation permettrait de rendre le secteur plus concurrentiel.

### **Comparaison aux crédits d'impôt en dehors du Québec :**

La structure financière des productions d'animation au Québec, qui repose sur l'aide gouvernementale, les fonds privés, l'investissement privé et les crédits d'impôt, s'apparente davantage aux pratiques trouvées en France, en Espagne ou au Royaume Uni. Il est nul et non avenu de se comparer aux États-Unis qui fonctionnent totalement différemment. Pour ce qui est des autres provinces, comme l'Ontario, en plus d'un taux de crédits d'impôts supérieur au Québec, les producteurs ontariens bénéficient d'une plus grande flexibilité. Par exemple, ils ont le droit de combiner les crédits d'impôt au sein d'une structure financière (mix de crédit d'impôt de services et de crédit d'impôt de production), alors qu'au Québec, ce n'est pas permis. Cette situation procure un avantage additionnel pour l'Ontario (voir tableau en page 10).

### **Investissements privés :**

Depuis décembre 2013, Revenu Québec considère comme réducteur l'investissement privé avec lien de dépendance dans le calcul des crédits d'impôt, si cet investissement est effectué par un sous-traitant. Toutefois, dans la production d'animation, l'investissement privé des studios sous-traitants est propre à l'industrie à l'échelle de la planète. Les producteurs et les studios sont investisseurs dans les projets, créant un lien de partenariat avec tout le fardeau du risque. Pour certaines entreprises, les investissements étrangers au Canada, sous forme de préventes internationales, d'investissements privés étrangers ou autres dans leur production à propriété intellectuelle locale, représentent une part importante de leur financement. Cette mesure de Revenu Québec rend la structure des crédits d'impôt encore moins adaptée aux façons d'opérer de l'industrie de l'animation qui repose sur une mécanique de partenariat et sur l'investissement privé. Les studios d'animation ont donc déjà perdu leur capacité d'investir alors que dans le passé cette approche était acceptée. La récente diminution de 20% des crédits d'impôt représente donc une coupure additionnelle pour l'industrie de l'animation et ce, en moins de douze mois. Fait à noter que les investissements faits par les studios dans une production de services ne sont pas considérés comme réducteurs.

### **Paiement accéléré du crédit d'impôt**

Avec l'annonce de la coupure de 20%, le gouvernement doit accepter d'épauler les

entreprises qui chercheront à éponger une partie de cette perte en diminuant les coûts de financement élevés chargés par les Banques, découlant surtout du financement intérimaire du crédit d'impôt du Québec; la seule manière d'y arriver serait que Revenu Québec revoit son processus et accepte de verser à tout le moins 80% du montant demandé lors du dépôt du rapport d'impôt. Le dernier 20% serait versé après la fin de la vérification.

## **6. PISTES DE SOLUTION À COURT TERME**

À court terme, et au vu des impacts négatifs immédiats subis par les entreprises québécoises en animation, un **moratoire d'une durée d'au moins 3 ans** est de rigueur pour que le gouvernement du Québec et les entreprises de l'industrie de l'animation collaborent à trouver des solutions viables et rentables pour tous. **À défaut de quoi, cette industrie risque de disparaître.**

Sachant que le gouvernement actuel se veut responsable et engagé envers sa population, nous tenons à souligner que nous adhérons totalement à cette mission, et ce, pour notre industrie et toutes ses composantes. Les projets d'animation se développant sur plusieurs années, des engagements pris de bonne foi avant l'entrée en vigueur des crédits d'impôt réduits de 20% et de la non admissibilité des investissements privés au calcul des crédits d'impôt, ne peuvent plus être honorés, ce qui nous place dans une situation des plus inconvenantes et envoie un message négatif sur la perception de notre industrie auquel il faut remédier. Pour rester et/ou devenir des entreprises pérennes, elles doivent être rentables et efficaces. La coupure des crédits d'impôt telle qu'annoncée en juin 2014 vient amputer cette capacité de performer, c'est pourquoi nous recommandons ce qui suit.

### ***A. Moratoire sur une période de 3 ans***

Compte tenu des **impacts négatifs majeurs** tant pour le gouvernement que pour les entreprises, nous recommandons un moratoire sur une période de 3 ans durant laquelle les crédits d'impôt québécois reviendront au niveau d'avant juin 2014, permettant ainsi l'analyse et l'évaluation d'une autre formule tout aussi rentable pour le gouvernement que pour les entreprises.

### ***B. Évaluation de la mise en place du crédit d'impôt sur la masse salariale***

S'étant avéré profitable pour l'industrie du jeu, le crédit d'impôt sur la masse salariale en production présente les avantages suivants :

- Formule éprouvée et à succès facilement transférable à l'animation

- Formule simplifiée et équitable pour toutes les entreprises québécoises
- Formule facile à gérer car moins coûteuse pour le gouvernement et les entreprises
- Accélérateur de développement économique du secteur, en termes de création d'emplois et d'apport de nouveaux capitaux résultant des exportations.
- Créé des emplois permanents à long terme
- Favorise la capitalisation à long terme et la croissance des entreprises qui permet de rivaliser avec les autres provinces du Canada et à l'international
- Offre d'opportunités supplémentaires de carrière touchant la distribution, et la promotion des productions, assurant ainsi un meilleur résultat commercial.

Quand l'entreprise performe, c'est gagnant-gagnant pour le gouvernement et l'économie nationale, car des emplois de bonne qualité sont créés et des revenus d'exportation sont recueillis dans les caisses de l'État.

Nous croyons qu'il est important que l'animation soit considérée sous l'appellation « multimédia » dans la nouvelle économie car désormais l'animation est développée pour plusieurs médias dans le cadre d'un même projet et que ce sont les mêmes ressources qui travaillent et contribuent à son exécution pour la production d'animation linéaire et interactive, l'imprimé et les jeux en ligne et mobiles. D'ailleurs, la livraison du produit en multiples formats est devenue une exigence des télédifuseurs ainsi qu'une nécessité pour son exploitation ici et à l'étranger.

### ***C. Statu quo sur le « all spend » en services***

La situation actuelle provoquée par la réduction du taux de crédit d'impôt au Québec est catastrophique pour les studios d'animation qui exportent leurs services ailleurs au Canada et à l'international. Nous devons rétablir le programme d'avant juin 2014. Il n'est pas acceptable qu'un producteur québécois doive à sous-traiter sa production à l'extérieur de la province, et sortir du capital du Québec afin de pouvoir cumuler le crédit de services (all spend) avec le crédit d'impôt de production.

### ***D. Ramener la possibilité d'investissement privé***

Compte tenu de la nature distincte de la structure financière des projets d'animation, nous recommandons également que l'investissement privé ne soit pas réducteur dans le calcul des crédits d'impôt. Cette mesure est essentielle pour les entreprises québécoises qui aspirent à un traitement fiscal équitable au sein de la nouvelle économie.

### ***E. Accélérer le remboursement des crédits d'impôt***

Tel que l'ont expérimenté à plusieurs reprises les producteurs et entreprises de services québécois, le processus actuel de vérification est d'une lenteur effroyable; des délais de plus d'un an sont choses du commun. Toutefois, après toutes les vérifications, demandes de documents, questions et réponses, Revenu Québec ne refusera à la fin de la journée qu'un % minime des montants demandés par les sociétés. Les seuls grands gagnants sont les Banques qui chargent des frais et des taux d'intérêt élevés pour financer ces sommes, sans prendre de risques.

C'est pourquoi il devrait être envisagé d'accélérer le remboursement du crédit afin de réduire ces charges inutiles, qui ne profitent qu'aux banques. Il n'est pas sans rappeler que la SODEC octroie un certificat attestant des montants admissibles aux crédits d'impôt.

### ***F. Mise en place d'un comité de surveillance de la concurrence***

Compte tenu de l'environnement hautement compétitif dans lequel œuvre l'industrie de l'animation québécoise, nous proposons qu'il y ait un comité de surveillance de notre compétitivité au Canada et à l'international. Ce comité fera une veille continue du marché et assurera que le Québec préserve son avantage concurrentiel, tant au niveau de ses incitatifs fiscaux, mais aussi de par son bassin de talents qualifiés et expérimentés ainsi que par sa réputation d'excellence dans le monde entier.

## **7. CONCLUSION**

L'industrie québécoise de l'animation est très distincte de la vaste industrie du cinéma et de la télévision :

- Ses clients et ses partenaires, et conséquemment ses revenus, proviennent en majeure partie de l'étranger. Ses concurrents sont également situés à l'étranger, et au Canada anglais, notamment en Ontario. Nous sommes une industrie d'exportateurs.
- La baisse des crédits va certes affecter à la baisse le volume d'activités de l'industrie du cinéma et de la télévision québécoise locale dans son ensemble, mais celle-ci va survivre, il n'en fait aucun doute. Par contre, à cause de son caractère international, l'industrie de l'animation au Québec devrait disparaître complètement et rapidement si la baisse de 20% du programme des crédits d'impôt de services et de production est maintenue, rendant le Québec non-compétitif alors que la France et d'autres compétiteurs annoncent une amélioration de leurs programmes de crédit d'impôt suite à des études d'impacts économiques plus que favorables à leur industrie et que l'Angleterre rétablie les programmes qu'elle avait abolis.
- L'animation est une industrie qui requiert une grande expertise financière, managériale, artistique et technologique. Or cette dernière a déjà commencé à fuir le Québec en

direction d'Ottawa, principalement, et de Toronto. Ce phénomène sera irréversible si nous n'agissons pas dès aujourd'hui.

L'hémorragie a commencé au lendemain de l'annonce de la baisse des crédits d'impôt. Nos membres ont déjà perdu plus de 50 millions \$ de volume d'affaires entraînant des pertes d'emplois très importantes. Et la tendance s'accélère. Pour le gouvernement québécois, l'équation est également négative, compte tenu de la perte importante de revenus fiscaux.

À très court terme, il est impératif :

- d'imposer un moratoire de 3 ans minimum afin de stopper l'hémorragie; et,
- de commencer simultanément une révision des programmes actuels pour analyser le crédit sur la masse salariale.

Par ailleurs, l'AQA offre son entière collaboration pour faire une étude d'impacts économiques de l'animation.

Compte tenu de la perte de compétitivité du Québec face au reste du Canada et à l'international et des conséquences négatives immédiates qui en résultent, il est donc urgent d'agir maintenant et corriger le tir afin de sauver l'industrie de l'animation d'une disparition certaine.

Notes : Certaines données fournies par les entreprises dans ce mémoire sont **confidentielles** et ne servent qu'à des fins de démonstration des faits auprès des membres de la Commission. SVP se référer à la P12 de ce document et ne pas publier la citation suivante : *Kaibou Production, TouTenKartoon et Oasis Animation, il y a déjà eu pour près de 50 millions\$ de chiffre d'affaires annulés*



## Annexe 1

Les études du CNC, Évaluation des dispositifs de crédit d'impôt, par Ernst & Young, Octobre 2014, P43 et P48

frais d'hébergement des équipes artistiques. Une hausse de ce plafond à 20 M€ a été votée fin 2013 par le Parlement français et validée à l'été 2014 par la commission européenne.

b. Œuvres ayant bénéficié du crédit d'impôt international

Depuis la mise en place du dispositif en 2009 et jusqu'à la fin 2013, 72 œuvres ont bénéficié du crédit d'impôt international. Elles ont généré un total de 365 M€ de dépenses en France. Il s'agit pour l'essentiel de longs métrages de fiction (46 œuvres sur 72). Cependant, si les longs métrages d'animation représentent un faible nombre d'œuvres (7 œuvres sur 72), ils génèrent d'importantes dépenses sur le territoire français (170 M€ sur 365).

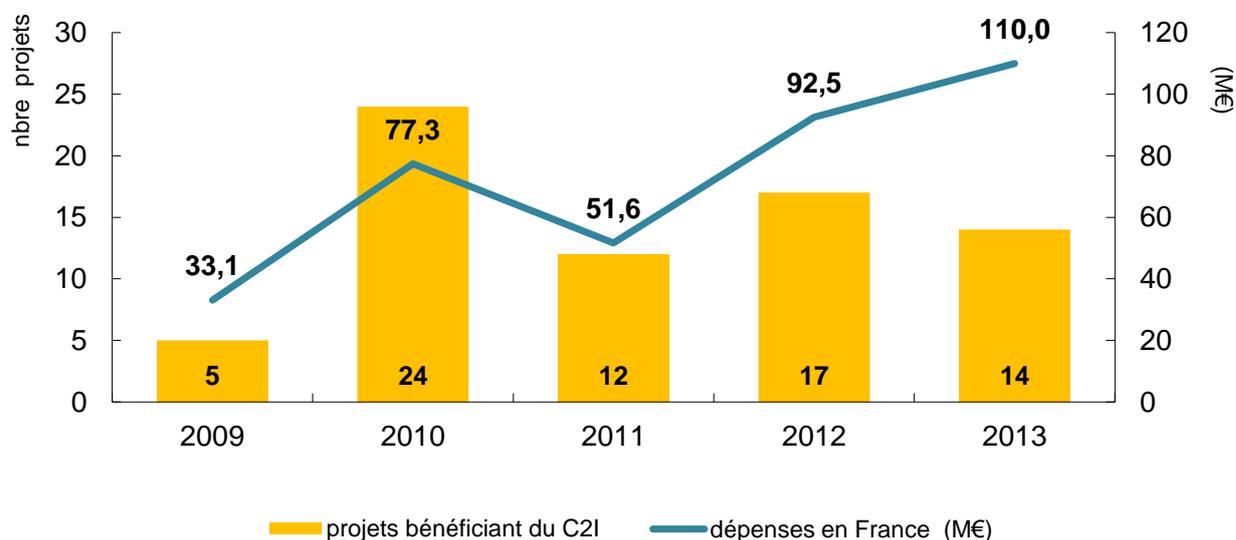
**Nombre de projets ayant bénéficié du crédit d'impôt international selon le genre et dépenses associées en France sur la période 2009-2013**

Genre	Nombre d'œuvres bénéficiaires	Dépenses réalisées en France (M€)
Cinéma / Fiction	46	151
Cinéma / Animation	7	170
AV / Fiction	12	32
AV / Animation	7	11
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>365</b>

Source : Analyse EY à partir de données CNC

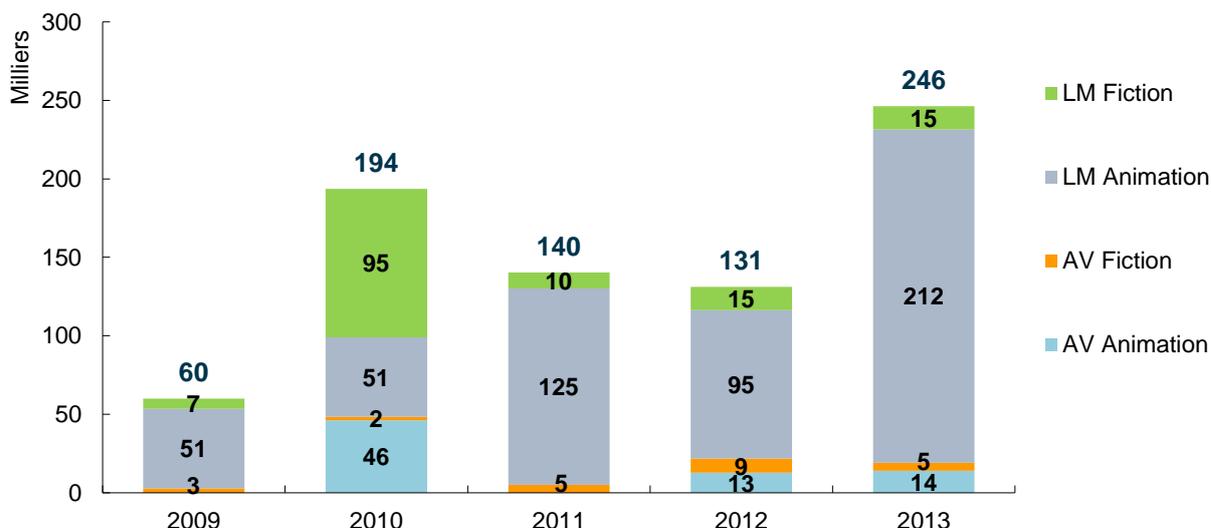
**Projets bénéficiant du crédit d'impôt international et dépenses associées en France (M€)**

Cumul 2009-2013 :  
72 œuvres bénéficiaires  
365 M€ de dépenses en France



Source : Analyse EY de données CNC

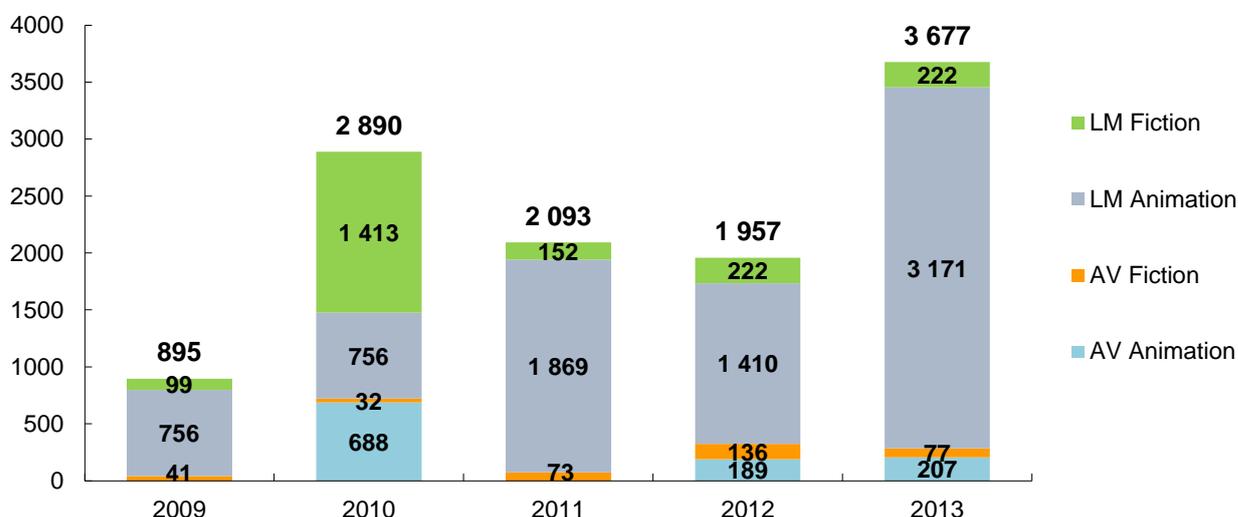
### Nombre de jours intermittents travaillés en France sur les œuvres bénéficiant du C2I (milliers de journées travaillées)



Source : Analyse EY à partir de données CNC

Sachant qu'un intermittent travaille en moyenne 67 jours par an<sup>3</sup>, le nombre d'emplois intermittents générés par le C2I peut être estimé à plus de 3 600 en 2013.

### Estimation du nombre d'emplois d'intermittents générés par les œuvres bénéficiant du C2I



Source : Analyse EY à partir de données CNC

Enfin, la présence des tournages internationaux sur le territoire français a favorisé la montée en compétence des équipes françaises dans la réalisation et la postproduction (montage, réalisation d'effets visuels, etc.) sous l'influence des majors américaines.

<sup>3</sup> Rapport à l'assemblée nationale sur les intermittents du spectacle. Le nombre moyen de jours porte sur l'ensemble des intermittents du spectacle.



**Alliance Québec Animation**

## Annexe 2

Statistiques de l'industrie – Commission sur la fiscalité, Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Août 2014

## Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise

Moyenne des pourcentages du crédit d'impôt ainsi que de la part d'investissement du producteur par catégorie

	<b>Total général</b>
<b>Animation</b>	
Moyenne du % crédit d'impôt	16.76%
Moyenne du % part producteur	14.35%
<b>Documentaire</b>	
Moyenne du % crédit d'impôt	18.10%
Moyenne du % part producteur	8.74%
<b>Fiction</b>	
Moyenne du % crédit d'impôt	16.82%
Moyenne du % part producteur	8.50%
<b>Jeu questionnaire ou concours à contenu éducatif</b>	
Moyenne du % crédit d'impôt	20.08%
Moyenne du % part producteur	2.14%
<b>Magazine</b>	
Moyenne du % crédit d'impôt	16.28%
Moyenne du % part producteur	9.25%
<b>Variétés</b>	
Moyenne du % crédit d'impôt	16.23%
Moyenne du % part producteur	7.79%
<b>Variétés-Captation</b>	
Moyenne du % crédit d'impôt	15.70%
Moyenne du % part producteur	11.96%
<b>Variétés-Talk-Show</b>	
Moyenne du % crédit d'impôt	14.61%
Moyenne du % part producteur	11.83%
<b>Total Moyenne du % crédit d'impôt</b>	<b>17.04%</b>
<b>Total Moyenne du % part producteur</b>	<b>9.08%</b>

Source : Statistiques de l'industrie - Commission sur la fiscalité, Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Août 2014



**Alliance Québec Animation**

### Annexe 3

Taux de crédits d'impôt avant et après juin 2014

Le tableau comparatif ci-dessous présente les taux de crédits d'impôt avant et après juin 2014 dans différentes juridictions, incluant le Québec:

Juridiction	Crédit d'impôt pré-juin 2014	Crédit d'impôt post-juin 2014
Québec Services Production	25%+20% (Bonif. digitale) 35%+ Bonifications	20%+16% (Bonif. digitale) 28%+ Bonifications
Ontario Services Production	20%+25% (Bonif. digitale) 35%+ Bonifications	
Nouvelle-Écosse Services	50% +10% (Bonif. régionale)	
Colombie-Britannique Services Production	33% +17.5% (Bonif. digitale) 35%+ Bonifications	
France  <b>Rabais fiscal pour productions internationales</b> Support à des productions étrangères et d'effets spéciaux pour des formats de longs métrages, séries TV et programme TV en animation et fiction  <b>Crédit d'impôt pour le film</b> Support à des productions nationales, des coproductions, et effets spéciaux pour des formats de longs métrages en fiction, animation et documentaire  <b>Crédit d'impôt audiovisuel</b> Support à des productions nationales et coproductions, pour des formats de séries TV et programme TV, en fiction, animation et documentaire	Montant maximum : 10M € 20% des dépenses admissibles Dépenses locales minimum : 1M€ Nb de jours de tournage minimum : 5  Montant maximum : 4M € 20% des dépenses admissibles ou 30% pour les budgets < 4M € / dépenses admissibles plafonnées à 80% du budget total de production ou à 80% de la participation française dans une coproduction % de plafond par projet : 20%  20% des dépenses admissibles Coûts de production plafonnés à 1 300€/min (animation) / Pour les coproductions internationales avec financement étranger > 30% et avec des coûts de production de plus de 35 000€/min, le plafond est de 5 000€ /min.	
Royaume-Uni  <b>Crédit d'impôt pour le film</b> Support à des productions nationales et coproductions, pour des formats de longs métrages en fiction, animation et documentaire	25% des dépenses admissibles Budget < 20M€: 25% des dépenses admissibles locales / Budget > 20M€: 25% pour la 1ère partie des dépenses admissibles locales de 20M€, puis 20% / Le CI s'applique aux dépenses admissibles locales pour le plus petit des deux: 80% des dépenses totales de pré-prod, prod et post-prod; ou la part réelle des dépenses encourues au Royaume-Uni. Dépenses locales minimum: 25% (des coûts doivent être dépensés sur des postes de production admissibles)	

Royaume-Uni

**Crédit d'impôt pour la télévision**

Support à des productions nationales et coproductions, pour des formats de séries TV et programme TV en fiction, animation et documentaire

25% des dépenses admissibles

Le CI s'applique aux dépenses admissibles locales pour le plus petit des deux : 80% des dépenses totales de pré-prod, prod et post-prod; ou la part réelle des dépenses encourues au Royaume-Uni.

Dépenses locales minimum: 25% (des coûts doivent être dépensés sur des postes de production admissibles)



Alliance Québec Animation

#### Annexe 4

Article :

*British cartoons boom as industry is reanimated by tax relief deal,*  
Maggie Brown, The Observer, 13 avril 2014

This site uses cookies. By continuing to browse the site you are agreeing to our use of cookies. [Find out more here](#)

theguardian | TheObserver

 Search

# British cartoons boom as industry is reanimated by tax relief deal

Tax credits tipped the balance, says CBeebies boss who has commissioned six new series from homegrown studios

---

**Maggie Brown**

The Observer, Sunday 13 April 2014

---



Calamity Island is the story of shipwrecked sailors living on an island full of penguins

Bring on Boj, the enterprising marsupial. And Pip. And Toot the tiny tugboat. Britain is about to experience an unprecedented boom in children's cartoons, led by [CBeebies](#), the UK's most popular pre-school channel, which is doubling its output of new series this year.

The channel is planning six new animations. *Boj*, starring a free-spirited bilby (a rare Australian marsupial), will air next month, with [Jason Donovan providing the voice](#) for the character's father, Pops. Other new cartoons on the block include *Toggle* – aimed at two- to five-year-olds, with characters Tib, Sid and Bobble – and *Circle Square*, where

the action takes place in an eccentric fantasy village square. *Calamity Island* charts the adventures of two inept sailors who find themselves shipwrecked castaways and act as magnets for disaster on an island inhabited by penguins.

Meanwhile Lupus Films, the producer of Channel 4's *The Snowman and the Snowdog* in 2012, is making 52 episodes of *Toot the Tiny Tugboat* for Channel 5 and Welsh-language S4C, with Welsh animation company Cloth Cat.

The creative surge comes after a helping hand from George Osborne, who has introduced a tax break for the animation industry, amounting to around 20% of production costs. Announcing the measure in his 2012 budget, Osborne said he wanted to ensure that Wallace and Gromit stayed at the top of the global animation game.

The effect has been to revive an industry that had been down in the dumps, with even the production of *Thomas the Tank Engine* being shifted in 2010 from Britain to Canada. Kay Benbow, head of CBeebies, said the tax credits had "tipped the balance", with more and more projects that had been pre-ordered by the channel suddenly going ahead.

Adrian Wilkins, of animation company Cosgrove Hall Fitzpatrick Entertainment, said the boom meant it could reopen the famous Cosgrove Hall animation studio in Manchester, once owned by ITV and closed in 1999. It was the home of *Danger Mouse*, *Count Dukula*, *Wind in the Willows* and *The BFG*.

One of the first offerings from the revived studio is *Pip Ahoy!* featuring a mischievous puppy in a seaside town called Salty Cove, with David Jason voicing Pip's uncle, Skipper. The cartoon will be screened on Channel 5's *Milkshake!* in September.

Oli Hyatt, the managing director of animation company Blue-Zoo, whose productions include *Olive the Ostrich* on Nick Junior and the CBeebies phonics show *Alphablocks*, is also chair of industry body Animation UK. He said there has been a major uplift in confidence. "There were so many jobless animators wandering around; now they have come back into the industry. There is a 50% rise in employment."

Productions that had been outsourced overseas are being repatriated, he said, and there are signs of inward investment as foreign producers start to place work with UK animators. Blue-Zoo is adapting one animation for a Japanese client.

Ruth Fielding, joint managing director of Lupus Films, said her company recently took on 15 trainees on subsidised courses, had then kept on three of them to assist with the Toot series, and that most of the others were in full-time work. Hundreds of recent graduates from animation courses are being given paid work experience and practical

training, as fears of a skills shortage and pay inflation mount.

Benbow said that whereas CBeebies until recently had to depend on repeats of *Teletubbies*, *Tweenies* and other elderly shows – which the **BBC** owns outright – she could now bring in new shows, and new series of fresher favourites. The rules had also been relaxed to allow more of these acquisitions.

Producing cartoons is usually so expensive that they are funded, like films, from a number of sources. The UK tax credit, agreed three years ago and introduced last April, was designed to create a more even playing field with countries such as Canada and Ireland, and boost UK production from about £40m a year. It allows tax relief of up to 25% (depending on the amount of British spending and cultural input) on 80% of the core budget. That could mean a maximum refund of £400,000 on a £2m budget.

The first payments started to arrive at UK animation companies only about two months ago. But the results are already clear to see. Britain's cartoon boom is under way.

---



**Alliance Québec Animation**

## Annexe 5

Informations complémentaires sur le cumul des crédits d'impôt au niveau provincial et fédéral, en corrigeant certaines données présentées dans le *Budget 2014-2015*

En référence aux tableaux présentés lors de la rencontre avec les intervenants du secteur<sup>1</sup> en juillet dernier, il faut souligner une correction importante à faire au niveau de la combinaison des crédits d'impôt des deux paliers de gouvernement ainsi qu'une nuance importante relative à la compétitivité du Québec.

Reprenons le premier tableau de cette présentation suivi du tableau illustrant la correction au niveau de la combinaison des crédits d'impôt:

### Production cinématographique ou télévisuelle québécoise

#### Illustration du montant de l'aide fiscale avant et après le budget 2014-2015

	Québec - taux de base			Québec - taux maximum		
	35%	28%	Écart	65%	52%	Écart
<b>Budget de production</b>						
- Dépenses de main-d'œuvre	1 000	1 000		1 000	1 000	
- Autres dépenses	1 000	1 000		1 000	1 000	
<b>Total</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>		<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	
<b>Aide fiscale</b>						
Québec						
- Dépenses admissibles	1 000	1 000	0,0%	1 000	1 000	0,0%
- Crédit d'impôt	350	280	-20,0%	650	520	-20,0%
Fédéral						
- Dépenses admissibles	650	720	10,8%	350	480	37,1%
- Crédit d'impôt (25 %)	163	180	10,8%	88	120	37,1%
<b>Aide fiscale totale</b>	<b>513</b>	<b>460</b>	<b>-10,2%</b>	<b>738</b>	<b>640</b>	<b>-13,2%</b>
<b>% des dépenses totales</b>	<b>26%</b>	<b>23%</b>		<b>37%</b>	<b>32%</b>	

	Québec taux de base		Écart
	35%	28%	
<b>Budget total de production</b>	2000.00	2000.00	
- Dépenses de main d'œuvre	1000.00	1000.00	
- Autres dépenses	1000.00	1000.00	
<b>Aide fiscale</b>			
<u>Québec</u>			
- Budget	2000.00	2000.00	
- Max 50%	1000.00	1000.00	
Plus petit: Main d'œuvre ou max	1000.00	1000.00	
<b>Crédit d'impôt provincial (CIP)</b>	<b>350.00</b>	<b>280.00</b>	<b>-70.00</b>
<u>Fédéral</u>			
- Budget	2000.00	2000.00	
- Moins crédit d'impôt provincial	-350.00	-280.00	
<b>Sous-budget</b>	<b>1650.00</b>	<b>1720.00</b>	
Max 60%	990.00	1032.00	
Main d'œuvre admissible	1000.00	1000.00	
Plus petit: Main d'œuvre ou max	990.00	1000.00	
<b>Taux crédit d'impôt 25% (CIF)</b>	<b>247.50</b>	<b>250.00</b>	<b>2.50</b>
<b>Aide fiscale totale (CIP+CIF)</b>	<b>597.50</b>	<b>530.00</b>	<b>-67.50</b>
<b>Effet net par rapport au CIP québécois original</b>			<b>-19.29%</b>
<b>Effet net par rapport au total de l'aide fiscale</b>			<b>-11.30%</b>

<sup>1</sup> Budget 2014-2015, Rencontre avec les intervenants du secteur, Ministère des finances du Québec, Juillet 2014

Tel que démontré dans le tableau ci-dessus, dans la pratique, les producteurs québécois ne peuvent pas récupérer intégralement la perte des crédits d'impôt provinciaux au niveau fédéral et vont effectivement subir une réduction de 11.30% des crédits d'impôt combinés et de **19.29% des crédits d'impôt québécois.**

Par ailleurs, le gouvernement fédéral risque de revoir à la baisse son appui à la production, voyant que le Québec transfère une partie du coût du programme à son niveau.



**Alliance Québec Animation**

## Annexe 6

Rapports annuels du FMC  
Préparé le 21 août 2014

Tendances des projets d'animation financés par le FMC

Total	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Tendance
Engagements du FMC en k\$	18,965	18,283	20,995	16,913	
Engagements en animation, % du total du Volet convergent	6.6%	6.0%	7.0%	6.0%	
Nombre de projets financés	24	21	25	24	
Heures financées	164	147	200	152	
Devis moyen/heure en k\$	583	570	523	668	
Engagement moyen du FMC, % du devis de production	20%	22%	20%	17%	

Québec	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Tendance
Engagements du FMC en k\$	3,418	1,601	2,216	1,891	
Engagements en animation, % du total du Volet convergent	1.2%	0.5%	0.7%	0.7%	
Nombre de projets financés	7	4	5	4	
Heures financées	42	28	51	26	
Devis moyen de télévision/heure en k\$	519	399	250	755	
Engagement moyen du FMC, % du devis de production	16%	14%	17%	10%	

Langue française – Total	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Tendance
Engagements du FMC en k\$	2,307	1,601	2,216	780	
Engagements en animation, % du total du Volet convergent	0.8%	0.5%	0.7%	0.3%	
Nombre de projets financés	5	4	5	3	
Heures financées	35	28	51	24	
Devis moyen de télévision/heure en k\$	360	399	250	271	
Engagement moyen du FMC, % du devis de production	18%	14%	17%	12%	

Langue française – Québec	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Tendance
Engagements du FMC en k\$	2,307	1,601	2,216	770	
Engagements en animation, % du total du Volet convergent	0.8%	0.5%	0.7%	0.3%	
Nombre de projets financés	5	4	5	2	
Heures financées	35	28	51	24	
Devis moyen de télévision/heure en k\$	360	399	250	S.O.	
Engagement moyen du FMC, % du devis de production	18%	14%	17%	S.O.	

Langue anglaise – Total	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Tendance
Engagements du FMC en k\$	16,658	16,682	18,780	16,133	
Engagements en animation, % du total du Volet convergent	5.8%	5.5%	6.3%	5.7%	
Nombre de projets financés	19	17	20	21	
Heures financées	129	119	149	128	
Devis moyen de télévision/heure en k\$	644	610	617	743	
Engagement moyen du FMC, % du devis de production	20%	23%	21%	17%	

Langue anglaise – Québec	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Engagements du FMC en k\$	1,111	0	0	1,121
Engagements en animation, % du total du Volet convergent	0.4%	0%	0%	0.4%
Nombre de projets financés	2	0	0	2
Heures financées	8	0	0	3
Devis moyen de télévision/heure en k\$	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Engagement moyen du FMC, % du devis de production	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Remarques : Les statistiques indiquées représentent la production télévisuelle financée par le FMC (à l'exclusion des médias numériques).

En général, le nombre de projets et d'heures ainsi que la part de l'engagement du FMC dans le financement total des projets d'animation financés par le FMC demeurent stables.

La production de projets d'animation en langue française au Québec est également demeurée stable quant au nombre de projets et d'heures ainsi qu'aux fonds du FMC jusqu'en 2013-2014.

L'exercice 2013-2014 diffère des années précédentes à plusieurs égards. *The Dog Who Stopped the War*, un projet de long métrage à budget élevé du Québec en langue anglaise, a été financé en 2013-2014. Ce projet a fait grimper le devis moyen et le nombre d'heures financées. De plus, un projet en langue française a été produit à l'extérieur du Québec par Afroglobal Network. L'émission *Et Dieu créa...* *Lafraque* a reçu la majorité des fonds du FMC destinés à l'animation en langue française chaque année jusqu'en 2013-2014, mais il y avait toujours eu une autre série qui recevait plus de 500 k\$ en financement du FMC, notamment *Jack et Pérusse Cité*. En outre, *Mia*, un projet de 2013-2014, avait un devis de taille similaire à *Jack et Pérusse Cité*, mais n'a reçu que 57 k\$ du FMC en 2013-2014. Si une autre importante série d'animation de langue française est lancée en 2014-2015, le financement du FMC devrait revenir aux niveaux antérieurs. *Lafraque* a reçu du financement en 2014-2015, et une demande en animation en langue française a été présentée, ce qui porte les demandes juste au-dessous de 1 M\$ jusqu'à présent.

Source des données : Rapports annuels du FMC  
Préparé le 21 août 2014

Note de l'AQA: Notons également que les projets d'animation au Québec ne représentent qu'1/6 des projets d'animation financés par le Fonds des médias du Canada (FMC). Aussi, l'engagement moyen du FMC s'élève au mieux à 17% au Québec alors qu'il est au plus de 17% dans le reste du Canada.



Alliance Québec Animation

## Annexe 7

Article :

*California signs new \$330 million tax credit program into law*  
Etan Vlessing, Playback Online, 19 septembre 2014

# PLAYBACK

## California signs new \$330 million tax credit program into law



3 days ago by [Etan Vlesing](#)

California politicians, led by governor Jerry Brown, on Thursday signed into law his state's expanded \$330 million annual tax credit program, to start next year.

Bill AB 1839 more than triples California's incentives to retain film and television production, and [represents a threat](#) to Canada's own efforts to keep pace in the North American tax credit arms race.



The state's new tax credit regime will run for five years.

The \$330 million pot is up sharply from the \$100 million in annual funding distributed (via lottery) by the current film tax credit regime in California.

The state, which is home to Hollywood, in recent decades has [lost film and TV production](#) work to rival locales with generous tax credits, including Vancouver, Toronto and Montreal.

Photo: [photo.ua](#) / [Shutterstock.com](#)

Tags: [California](#), [film tax credit](#), [Jerry Brown](#), [Montreal](#), [toronto](#), [Vancouver](#)



**Alliance Québec Animation**

## Annexe 8

Article :

*How Canada Plans to Compete With California's Increased Film Tax Incentives*  
Etan Vlessing, Hollywood Reporter, 27 août 2014

# How Canada Plans to Compete With California's Increased Film Tax Incentives

3:48 PM PST 08/27/2014 by Etan Vlessing

36 20 0 0 0 Email Print Comments



FX

Still from 'The Strain'

## Canadians tout predictable, stable and generous incentives for Hollywood

Hollywood has loved to blame Canada for runaway production.

### RECOMMENDED:



**How Gov. Jerry Brown Was Convinced to Spend \$1.65 Billion on Film/TV Incentives »**



**North Carolina Kills Film Incentives: Which States Benefit? »**

Now the Canadians are blaming California's film and TV tax credit deal, **unveiled** on Wednesday, for Los Angeles producers possibly sending less work to Canada.

"There will be a patriotic pressure for the Americans to stay in the United States," said **Paul Bronfman**, chairman of Pinewood Toronto Studios.

But the Canadians have a plan to fight back.

Canadian industry members plan on making the hard sell to Hollywood by emphasizing their tax credit certainty.

"Where Canada **has long** recognized the benefits of film and TV tax credits, California is catching up," said **Steven Waddell**, national executive director of ACTRA, Canada's actor union.

Waddell argues Canadian tax credits remain predictable and stable, unlike budget-strapped U.S. states that often reduce or scrap their film incentives and send Hollywood back to Canada for planning comfort.

"People know the (tax credit) rules. And we have other benefits: **top production** crews and talent and great infrastructure," he added.

Stay up-to-date with THR's breaking news and alerts

### HEALTH & HOLLYWOOD



Inside the Vaccine Wars



Toronto, Vancouver and Montreal have seen a rebound in Hollywood film and TV shoots on their soundstages and streets after the provinces juiced their tax credits.

Los Angeles producers considering Canadian shots can also combine provincial and federal film tax credits with digital and animation production incentives for FX-heavy movie and TV shoots.

Toronto this year played host to **Guillermo del Toro's** ghost story horror pic *Crimson Peak* and his FX TV series *The Strain*, while the **Ben Stiller**-starring *Night at the Museum 3* was shot in Vancouver, and Montreal hosted **Robert Zemeckis'** Twin Tower tight-rope walking feature *The Walk*.

Waddell says some A-listers may convince studios to keep a movie or TV show in Los Angeles so they can drive their kids to school or sleep in their own beds.

But he sees Tinseltown bean-counters still choosing Canada if they identify real savings.

"With productions that may not be star-driven, the producers will continue to do the math and the production folks will make the recommendations to come to Canada," Waddell insists.

[GUILLERMO DEL TORO](#)
[ROBERT ZEMECKIS](#)
[BEN STILLER](#)
[INTERNATIONAL](#)

36

20

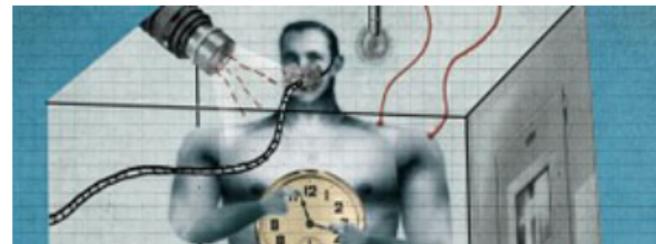
0

0

0

[Email](#)
[Print](#)
[Comments](#)

## Hollywood's Top Doctors Revealed



## How to Live Forever



## The Real-Life McDreamy

# FALL TV PREVIEW



**Alliance Québec Animation**

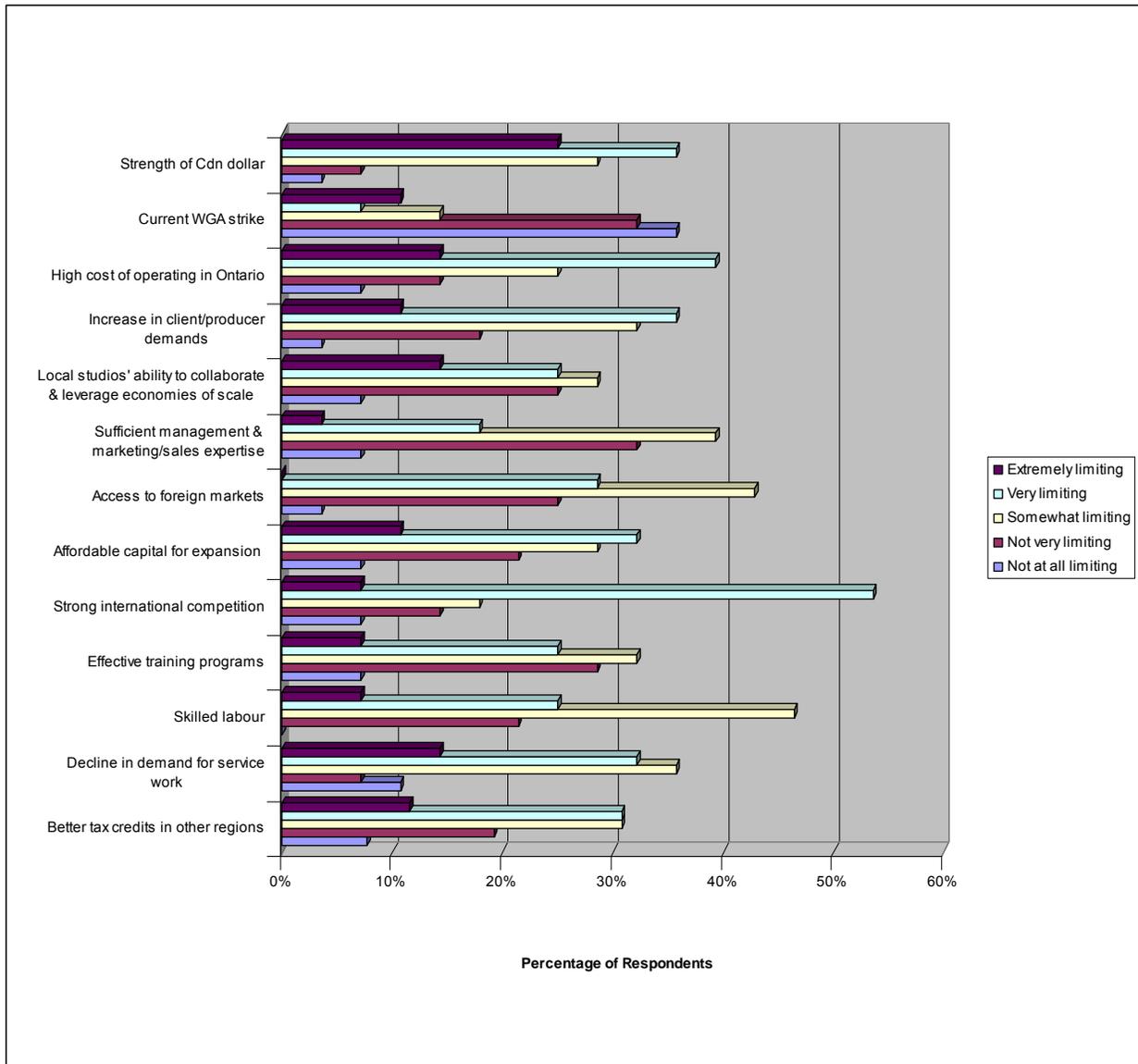
## Annexe 9

Études:

*Economic Profile of the Ontario Computer Animation and Visual Effects Industry,*  
Nordicity Group Ltd., préparé pour Computer Animation Studios of Ontario (CASO), Juin  
2008

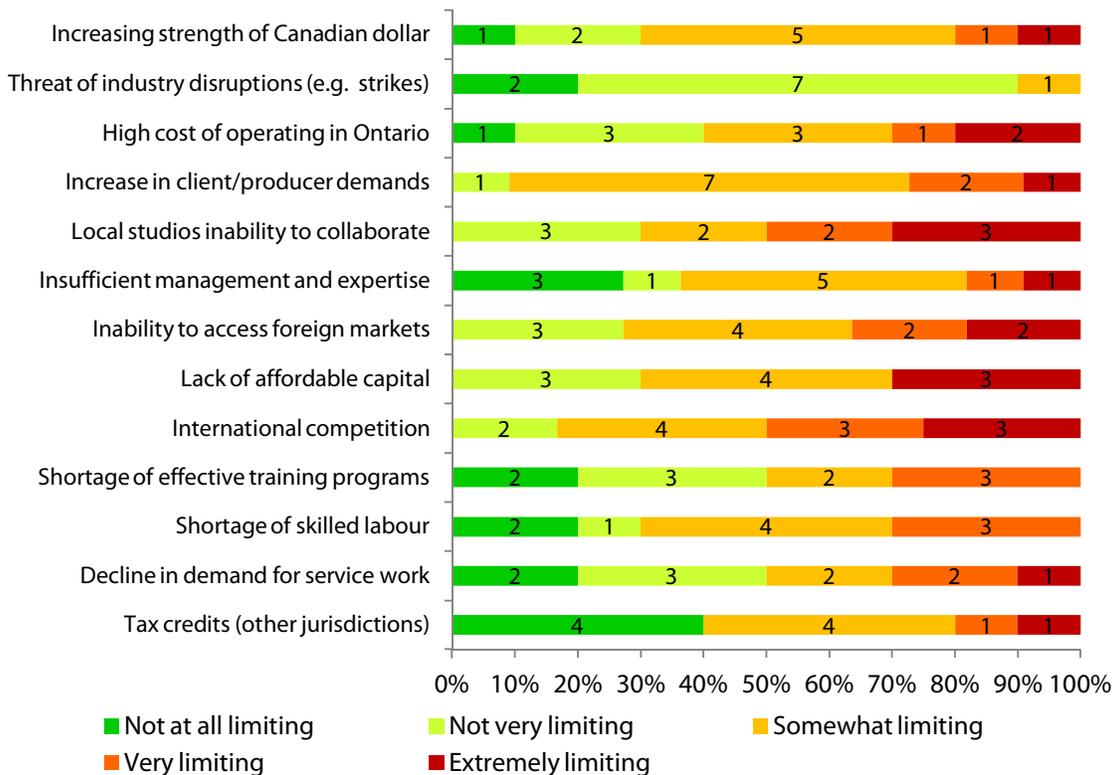
*Economic Profile of the Computer Animation and Visual Effects Industry in Ontario,*  
2008-2010, Nordicity Group Ltd., préparé pour Computer Animation Studios of Ontario  
(CASO), Mars 2012

**Exhibit 27 Growth Limiting Factors**



p 59: Economic Profile of the Ontario Computer Animation and Visual Effects Industry, Nordicity Group Ltd., préparé pour Computer Animation Studios of Ontario (CASO), Juin 2008

Figure 27 - Perceived barriers to growth (by # of respondents, 2011)



- According to the polled CA and VE studios, the biggest issues were the inability of firms to collaborate and international competition.
- International competition was the most common barrier to growth reported in 2007, followed by the strength of the Canadian dollar, the high cost of operating in Ontario, the decline in demand for service work and local studios' ability to collaborate. As such, some concerns (collaboration and international completion) seem to be consistent challenges for the CA and VE industries in Ontario.

## 4. Customer Satisfaction Survey

This section of the report provides data on the satisfaction of the clients of computer animation and visual effects studios in Ontario. The survey was developed specifically to collect information on the strengths and weaknesses of Ontario firms in delivering, meeting and/or exceeding their customers' expectations. Twenty-three clients of Ontario-based firms responded to the customer satisfaction survey.



**Alliance Québec Animation**

## Annexe 10

Impact Économique de la Baisse du Crédit d'Impôt Provincial par McKay Fauteux Conseils inc.,  
Conseillers en gestion, en collaboration avec Fauteux, Bruno, Bussière, Leewarden, CPA, SENCRL

## IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA BAISSÉ DU CRÉDIT D'IMPÔT PROVINCIAL

### Cas type:

#### Hypothèses:

Valeur du projet:	10,000,000 \$
main-d'œuvre (sur 18 à 24 mois):	8,000,000 \$
salaires moyen par employé	60,000 \$
projet entièrement en animation et effets spéciaux	

Si le Québec perd un projet de 10 000 000 \$ au profit de l'Ontario par exemple, le Québec va perdre:

- 1) 10 000 000 \$ de dépenses directes dans la province sans compter des dépenses indirectes
- 2) Le Gouvernement du Québec va économiser en crédits d'impôt
- 3) Le Québec va aussi perdre des revenus fiscaux

### IMPACT DES MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE C.I. DE SERVICE

1) une baisse du c.i. de 20% implique que la production va recevoir en moins:	
- sur le crédit de base qui va passer de 25% à 20%	(500,000 \$)
- sur le boni en animation et effets spéciaux de 20% à 16%	(400,000 \$)
Le Gouvernement du Québec sauve	<u>(900,000 \$)</u>

### AUTRES IMPACTS POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

#### PERTES FISCALES

##### Part employeur

perte FSSQ (1 620\$/employé)		215,460 \$
perte RQAP (469,10\$/employé)		62,390 \$
perte RRQ (2 535,75\$/employé)		337,255 \$
perte CNT (480\$/employé)		63,840 \$
perte CSST (1 050\$/employé)		139,650 \$
Perte impôt sur les profits estimés (1 000 000 \$)	19% sur le premier 500 000\$	95,000 \$
	29% sur le 2e 500 000\$	145,000 \$
	sous-total	<u>1,058,595 \$</u>

##### Part employé

impôt personnel (8 058\$/employé)		1,071,714 \$
perte RQAP (335,10\$/employé)		44,568 \$
contribution santé des particuliers (200\$/employé)		26,600 \$
perte RRQ (2 535,75\$/employé)		337,255 \$
	sous-total	<u>1,480,137 \$</u>
	<b>total</b>	<b><u>2,538,732 \$</u></b>

### CONSÉQUENCE DIRECTE PAR PROJET DE 10 000 000 \$

pour une baisse du c.i. de	900,000 \$
les impacts fiscaux sont de	<u>(2,538,732 \$)</u>

conséquence nette pour le Gouvernement du Québec **(1,638,732 \$)**

#### sans compter tous les impacts indirects:

(tvq sur les dépenses des ménages sur le salaire net et autres utilisations de l'argent)



**McKay Fauteux Conseils inc.**

Conseillers en gestion

en collaboration avec **Fauteux, Bruno, Bussière, Leewarden**, CPA, SENCRL



**Alliance Québec Animation**

## Annexe 11

Les études du CNC, Évaluation des dispositifs de crédit d'impôt, par Ernst & Young, Octobre 2014, P28 et P39

## Recettes de l'Etat associées aux œuvres audiovisuelles aidées ayant bénéficié du crédit d'impôt audiovisuel

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Volume d'heures produites pour les œuvres bénéficiant du CIA (heures)</b>	<b>735</b>	<b>841</b>	<b>1027</b>	<b>868</b>	<b>933</b>	<b>860</b>	<b>1 014</b>	<b>1 145</b>
<i>dont fiction</i>	467	595	663	499	562	483	544	611
<i>dont animation</i>	209	166	237	251	213	237	264	222
<i>dont documentaire</i>	59	81	127	118	158	140	206	312
<b>Total des dépenses réalisées en France par les œuvres<sup>1</sup> ayant bénéficié du CIA (M€) [1]</b>	<b>555</b>	<b>688</b>	<b>752</b>	<b>662</b>	<b>697</b>	<b>693</b>	<b>707</b>	<b>783</b>
<b>Recettes fiscales et sociales associées (M€)</b>								
IRPP	11	14	16	14	14	14	14	16
Taxe professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les sociétés	2	2	2	2	2	2	2	2
TVA	47	57	63	56	59	59	61	67
Charges patronales	87	109	117	103	109	107	109	121
Charges salariales	9	11	12	11	12	11	12	13
<b>Total [2]</b>	<b>156</b>	<b>194</b>	<b>211</b>	<b>186</b>	<b>196</b>	<b>194</b>	<b>198</b>	<b>219</b>
<b>Montant total des CIA accordés (M€)<sup>2</sup> [3]</b>	<b>42</b>	<b>50</b>	<b>59</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>56</b>	<b>60</b>
<b>Dépenses dans la filière AV générées par 1€ de CIA (€) [1]/ [3]</b>	<b>13,1</b>	<b>13,8</b>	<b>12,8</b>	<b>13,3</b>	<b>13,9</b>	<b>13,6</b>	<b>12,7</b>	<b>12,9</b>
<b>Recettes fiscales et sociales générées pour 1€ de CIA(€) [2]/ [3]</b>	<b>3,7</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>	<b>3,9</b>	<b>3,8</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>

<sup>1</sup> fiction, animation, documentaire

<sup>2</sup> Source : Analyse EY de données CNC (les montants indiqués pour une année « n » correspondent aux crédits d'impôts générés par les œuvres produites cette même année.)

## Recettes de l'Etat associées aux œuvres cinématographiques ayant bénéficié du crédit d'impôt cinéma

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Total des dépenses réalisées en France par les œuvres cinématographiques* bénéficiaires du CIC (M€) [1]</b>	<b>308</b>	<b>460</b>	<b>524</b>	<b>574</b>	<b>608</b>	<b>684</b>	<b>441</b>	<b>632</b>	<b>491</b>
<b>Recettes fiscales et sociales associées (M€)</b>									
IRPP	7	10	12	13	14	15	10	14	11
Impôt sur les sociétés	1	1	2	2	2	2	1	2	1
TVA	24	36	43	46	48	57	36	51	39
Charges patronales	45	66	71	80	85	87	58	87	68
Charges salariales	6	8	9	10	11	12	8	11	9
<b>Total [2]</b>	<b>82</b>	<b>122</b>	<b>136</b>	<b>151</b>	<b>160</b>	<b>173</b>	<b>113</b>	<b>165</b>	<b>129</b>
<b>Montant total des CIC accordés (M€) [3]</b>	<b>21</b>	<b>34</b>	<b>42</b>	<b>53</b>	<b>54</b>	<b>52</b>	<b>36</b>	<b>57</b>	<b>42</b>
<b>Dépenses dans la filière cinéma générées par 1€ de CIC (€) [1] / [3]</b>	<b>14,9</b>	<b>13,5</b>	<b>12,5</b>	<b>10,9</b>	<b>11,2</b>	<b>13,1</b>	<b>12,1</b>	<b>11,2</b>	<b>11,6</b>
<b>Recettes fiscales et sociales générées pour 1€ de CIC(€) [2] / [3]</b>	<b>4,0</b>	<b>3,6</b>	<b>3,3</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,1</b>	<b>2,9</b>	<b>3,1</b>

\* fiction, animation, documentaire



**Alliance Québec Animation**

## Annexe 12

Les études du CNC, Évaluation des dispositifs de crédit d'impôt, par Ernst & Young, Octobre 2014, P51, Annexe 12

de dépenses sont réalisées dans la filière audiovisuelle et cinématographique et 2,7 € de recettes fiscales et sociales sont perçues par l'Etat.

Depuis sa mise en place en 2009, le crédit d'impôt international accordé s'élève au total à 48,8 M€. Les dépenses en France des œuvres bénéficiaires de ce dispositif représentent 364,6 M€. Les recettes pour l'Etat générées par ces dépenses sont estimées à 135,4 M€, soit un solde positif pour l'Etat entre recettes et crédit d'impôt accordé évalué à 86,6 M€.

#### Recettes de l'Etat associées aux œuvres ayant bénéficié du crédit d'impôt international

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Total des dépenses réalisées en France par les œuvres* ayant bénéficié du C2I (M€)[1]</b>	<b>33,1</b>	<b>77,3</b>	<b>51,6</b>	<b>92,5</b>	<b>110,0</b>
<b>Recettes fiscales et sociales associées (M€)</b>					
IRPP	0,8	1,7	1,2	2,0	2,5
Impôt sur les sociétés	0,0	0,2	0,1	0,2	0,2
TVA	1,4	4,4	2,3	5,9	5,5
Charges patronales	10,0	20,7	15,3	23,3	31,1
Charges salariales	0,6	1,4	1,0	1,6	2,0
<b>Total [2]</b>	<b>12,9</b>	<b>28,3</b>	<b>19,9</b>	<b>32,9</b>	<b>41,4</b>
<b>Montant total des C2I accordés (M€) [3]</b>	<b>5,2</b>	<b>6,7</b>	<b>8,9</b>	<b>12,5</b>	<b>15,6</b>
<b>Dépenses dans la filière générées par 1€ de C2I (€) [1]/ [3]</b>	<b>6,4</b>	<b>11,6</b>	<b>5,8</b>	<b>7,4</b>	<b>7,0</b>
<b>Recettes fiscales et sociales générées pour 1€ de C2I (€) [2]/ [3]</b>	<b>2,5</b>	<b>4,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,6</b>	<b>2,7</b>

#### Cas pratique : l'exemple de *Moi, Moche et Méchant 2*

L'analyse spécifique du film d'animation *Moi, Moche et Méchant 2*, produit par Illumination Mac Guff, confirme l'effet multiplicateur identifié dans les analyses réalisées au niveau macro-économique sur l'ensemble des dépenses de production des œuvres étrangères en France. Ce film, dont le budget s'élève à 63 M€, a concentré plus de 80 % de ses dépenses (52 M€) sur le territoire français. L'essentiel des dépenses réalisées en France (92 %) était destiné aux salaires (rémunération des intermittents, charges salariales et patronales associées). Compte tenu des plafonds du dispositif de crédit d'impôt international, *Moi, Moche et Méchant 2* a perçu 7,8 M€ de crédit d'impôt, dont chaque euro versé a généré 6,7 € de dépenses en France et 3,9 € de recettes directes pour l'Etat. Ce montant est supérieur à l'effet multiplicateur moyen calculé cette année-là sur le C2I, ce qui peut s'expliquer par le poids de la main d'œuvre proportionnellement plus important dans l'animation que dans la fiction, et donc par la part supérieure des recettes sociales en découlant.

#### Analyse des dépenses et recettes pour l'Etat associées à la production de *Moi, Moche et méchant 2* par les studios Mac Guff

Budget de production	63,0
Montant de C2I perçu	7,8
Dépenses en France	52,1
<i>dont main d'œuvre</i>	47,7
Charges patronales	18,2
Charges salariales	7,9